

N°44/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

OBJET : Délibération pour valider la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le trois octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 15
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 08 septembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : HELSEN Véronique, MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L 313 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- le grade correspondant à l'emploi créé est Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.
- les conditions d'avancement de grade possibles sont remplies à compter du 01/09/2025 pour un agent technique territorial titulaire en poste

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 juillet 2025,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, en raison des conditions remplies pour l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 octobre 2025,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :
- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, A Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

